

Le Parlement wallon politisé de la cave au greffier



DANZE,HUGUES

jeudi 06 septembre 2007, 06:42

Une note confidentielle détaille les quotas de fonctionnaires attribués à chaque parti de l'assemblée wallonne. « Le Soir » en a pris connaissance. Edifiant !

Entre les grands discours tenus par la majorité PS-CDH sur l'éthique, la dépolitisation, la transparence ou l'objectivation des recrutements et la réalité, il y a un gouffre.

Il suffit de lire le courrier classé « confidentiel » envoyé le 18 juillet dernier par le greffier du Parlement wallon aux membres de son bureau, composé de neuf députés jouant, en quelque sorte, le rôle d'administrateurs du Parlement. Il y est question des emplois déclarés vacants au sein de la vénérable institution. On y apprend qu'un poste d'attaché est à pourvoir. « *Présentation par le groupe PS* », précise le courrier. Un rédacteur, aussi : « *Présentation par le groupe CDH* ». Un conseiller adjoint : « *Présentation par le groupe CDH* ». C'est écrit, noir sur blanc !



Seule exception à la règle : le développeur informaticien qui sera, comme la responsable du service l'avait été en son temps, recruté « *hors quotas politiques* ».

Interrogé en juin 2006 après la révélation, par *Le Soir*, de la présence de nombreux « fils, filles et mamans de » au sein des membres du personnel du Parlement, mais aussi à propos de l'absence d'appel public ou d'examen de recrutement, José Happart (PS), président, répondait : « *Il faudra qu'on me prouve qu'un appel à candidatures améliorerait le fonctionnement du Parlement. On ne me l'a pas encore prouvé.* »

La divulgation de nominations très largement politiques avait créé un petit émoi dans le microcosme parlementaire wallon. Mais les choses n'ont pas changé. Au contraire, prouve le courrier du greffier.

Pour leur défense, les membres du bureau ont un argument « en béton armé ». La loi spéciale du 8 août 1980 (article 46, alinéa 2) précise que le bureau « *nomme les membres du personnel du Parlement à l'exception du greffier* ». Article repris *in extenso* dans le règlement d'ordre intérieur du Parlement wallon (article 6 alinéas 3).

« En béton armé » ? Seule l'institution wallonne se retranche derrière cette procédure aux accents antédiluviens. A la Chambre et au Sénat, tous les emplois sont annoncés au *Moniteur*, et font l'objet d'un examen. A la Communauté française, il y a publication au *Moniteur* et examen devant un jury. A Bruxelles, le recrutement passe depuis cinq ans par le Selor (bureau de sélection dépendant du fédéral) avec appels publics. Et au Parlement flamand, ce sont des bureaux de sélection privés qui organisent les épreuves, les postes étant attribués en fonction du classement établi à partir des résultats des candidats

En Wallonie, la théorie des quotas (points attribués à chaque groupe politique démocratique en fonction de sa représentativité) reste seule de mise (lire ci-dessous). Quotas revus après chaque élection, évidemment


La note de ce 18 juillet est éclairante. Elle dresse la liste des emplois et le nombre de points utilisés par chaque groupe politique : 38 emplois attribués au PS ; 22 au MR ; 19 au CDH et 16 à Ecolo (sous l'ancienne législature, les verts n'étant plus, avec leurs trois députés actuels, considérés comme un groupe politique). Le solde des points est aussi calculé : à ce petit jeu c'est le PS qui arrive en tête. Il lui reste 14,29 points à exploiter (à titre d'exemple, un poste de conseiller, le plus haut grade en dehors des postes de directeurs, équivaut à 4 points), loin devant le MR et le CDH.

Comment les partis entrent-ils en piste ? Quel poste choisir ? « *C'est un grand jeu de Stratego* », explique ce député de la majorité. En dehors du PS, qui a le choix, vu son quota de points disponibles, il est politiquement plus intéressant pour les autres d'engager un conseiller ou un attaché qu'un commis, un huissier ou un chauffeur.

L'objectif étant, on l'imagine, de tisser, au sein de l'institution, un réseau le plus large possible d'obligés – compétents mais étiquetés. Un réseau qui s'étend jusqu'au recrutement du futur greffier, poste réclamé par le PS. Jusqu'ici sans appel public et sans examen, José Happart ayant rappelé que le choix était de la seule compétence du bureau, chargé de faire ensuite une proposition au Parlement Vous avez dit « opacité » ?



© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2007

 Notre politique de protection des données personnelles et la charte d'édition éle

 **metriweb**[®]